

Enquête Direction d'Ecole 2026



Cgt-Educ'Action des Alpes-Maritimes

1degre@cgteduc06.fr 06.63.57.64.72 - 06.50.11.30.27

L'enquête que la Cgt-Educ'Action avait lancée a recueilli suffisamment de réponses sur un panel correspondant à la réalité des directions dans notre département (« Grosses écoles » avec décharges complètes, écoles avec 1/2 décharge, écoles avec 0,33 de décharge, écoles avec 0,25 et écoles ne « bénéficiant » pas de décharge.)

Il ressort que contrairement à ce que propagent certains, la préoccupation de l'immense majorité n'est certainement sur un statut hiérachique mais du temps en 1^{er} et des compensations financières.

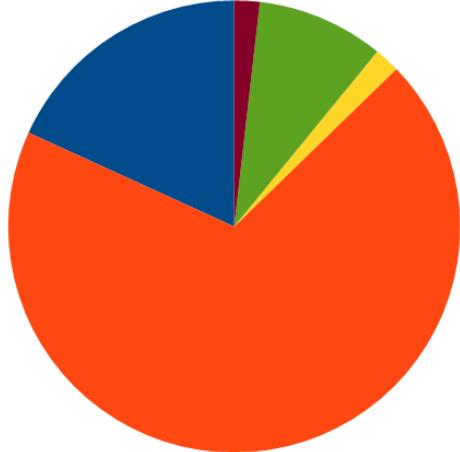
Concernant le statut hiérarchique à peine 1,8 % des Directrices et Directeurs le mettent en 1^{ere} position, 1,9 % en 2^{eme} position, et 14,5 % en 3^{eme} position !

Concernant le temps : 69 % demandent en 1^{ere} position une augmentation des décharges, si on y ajoute celles et ceux qui souhaiteraient un·e secrétaire administratif·ve, (9%) on frise les 80 % qui veulent du temps !

Concernant l'argent, c'est visiblement la 2^{eme} priorité qui ressort (72 % en 1^{ere} ou 2^{eme} position !)

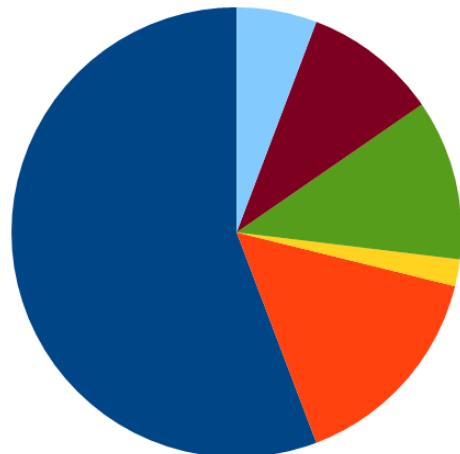
Les diagrammes ci-après montrent bien ces priorités.





Priorité 1

- Augmenter le système indemnitaire (Indemnité Sujéction et/ou NBI)
- Avoir un statut hiérachique vis à vis des adjoint·es
- Ne plus être soumis aux formations. les réunions directeurs seraient considérées comme des formations le reste serait facultatif et payées en heure sup
- Augmenter le taux de décharge
- Avoir un·e Secrétaire Administratif·ve

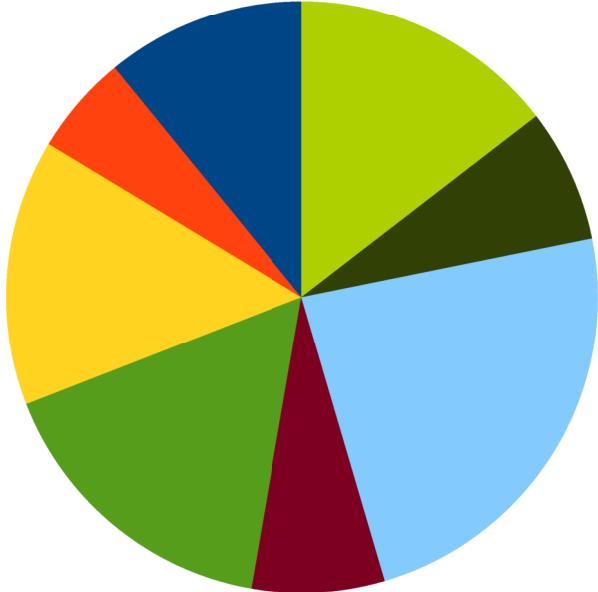


Priorité 2

- Augmenter le système indemnitaire (Indemnité Sujéction et/ou NBI)
- Avoir un statut hiérachique vis à vis des adjoint·es
- Ne plus être soumis aux formations. les réunions directeurs seraient considérées comme des formations le reste serait facultatif et payées en heure sup
- Augmenter le taux de décharge
- Avoir un·e Secrétaire Administratif·ve
- Pour les écoles ne bénéficiant pas d'une décharge complète, que les réunions de directeur·trices ne soient pas systématiquement sur les temps de décharges.



Priorité 3

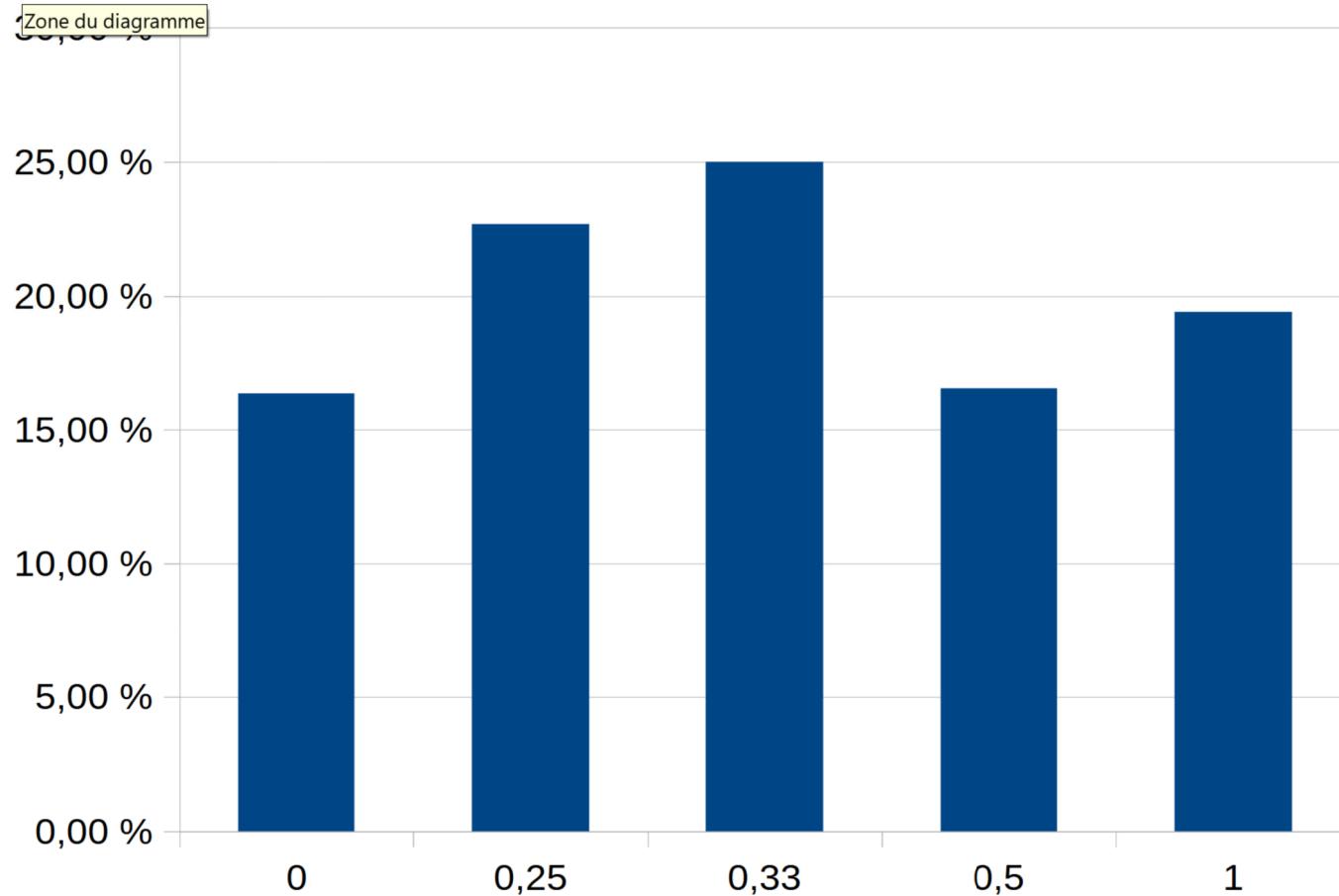


- Augmenter le système indemnitaire (Indemnité Sujétion et/ou NBI)
- Avoir un statut hiérachique vis à vis des adjoint·es
- Être totalement déchargé des apc quelle que soit la taille de l'école
- Pour les écoles ne bénéficiant pas d'une décharge complète, que les réunions de directeur·trices ne soient pas systématiquement sur les temps de décharges.
- Augmenter le taux de décharge
- Avoir un·e Secrétaire Administratif·ve
- Ne plus être soumis aux formations. les réunions directeurs seraient considérées comme des formations le reste serait facultatif et payées en heure sup
- Recevoir moins d'enquêtes non indispensables



Décharges de directions

La situation aujourd'hui dans le 06



Combien représenteraient en postes dans le 06 l'augmentation des Décharges de Direction ?

- Passage des écoles de 2 à 3 classes de 0 décharges à 0,25 : Environ 17 postes.
- Passage des écoles qui ont actuellement 0,33 de décharges à 0,50: Environ 22 postes.
- Passage des écoles de 10 et 11 classes de 0,50 de décharge à 1 : Environ 27 postes

Ce ne sont bien entendu que des exemples, mais il est plus que temps d'avancer sur ce sujet

